

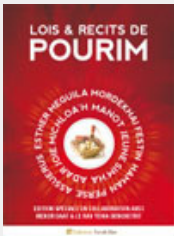


Traité Békhhorot

Michna 5 - Chapitre 7

שְׁפָתוֹ הָעֲלִיּוֹנָה עוֹדֶפֶת עַל הַתַּחְתּוֹנָה,
וְהַתַּחְתּוֹנָה עוֹדֶפֶת עַל הָעֲלִיּוֹנָה,
הָרִי זֶה מוּם.
וְשִׁנָּטְלוּ שְׁנָיו,
פָּסוּל,
מִפְּנֵי מַרְאִית הָעַיִן.
דְּדִיו שׁוֹכְבִים כְּשֶׁל אִשָּׁה,
כָּרְסוֹ צָבָה,
טְבוּרוֹ יוֹצֵא,
נִכְפָּה, אֶפְלוֹ אַחַת לְיָמִים,
רוּחַ קְצָרִית בָּאָה עָלָיו,
הַמְאֲשֵׁכֵן,
וּבַעַל גָּבֵר.
אֵין לוֹ בִּיּוֹצִים,
אוֹ אֵין לוֹ אֶלָּא בִּיּוֹצָה אַחַת,
זֶהוּ מְרוּחַ אֲשֶׁךְ הָאָמוֹר בְּתוֹכָהּ.
רַבִּי יִשְׁמַעֵאל אוֹמֵר:
כֹּל שֶׁנִּמְרָחוּ אֲשֵׁכָיו.
רַבִּי עֲקִיבָא אוֹמֵר:
כֹּל שֶׁרוּחַ בְּאֲשֵׁכָיו.
רַבִּי חֲנִינָא בֶן אֲבִטָּיָגוֹס אוֹמֵר:
כֹּל שֶׁמְרָאִיו חֲשׂוֹכִין:

[Si]sa lèvre supérieure dépasse de la[lèvre inférieure ou si sa lèvre]inférieure dépasse de la[lèvre supérieure], c'est un défaut. Et celui dont les dents sont tombées est disqualifié en raison de l'apparition[d'une imperfection. La



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Michna énumère des défauts supplémentaires qui disqualifient un Kohen d'accomplir le service du Temple : Celui qui a]des pectoraux[si gros qu'ils]s'affaissent comme[ceux]d'une femme ; [ou si]le ventre est gonflé[et dépasse ; ou si]le nombril dépasse ; [ou s'il est]épileptique, même[s'il n'a des crises que de temps]en temps ; [ou quelqu'un]qui est affligé d'un tempérament mélancolique ; [ou]celui dont le scrotum est[anormalement]long ; ou celui dont le pénis est[anormalement]long[est disqualifié pour accomplir le service du Temple. Si]quelqu'un n'a pas de testicules, ou[s'il]n'en a qu'un, c'est le meroa'hachekeh qui est énoncé dans la Torah (voir Vayikra 21,20) [parmi les défauts qui disqualifient un Kohen du service du Temple]. Rabbi Yichmael dit :[Un meroa'hachekeh est]toute personne dont les testicules ont été écrasés. Rabbi Akiva dit :[C'est]toute personne qui a du vent dans les testicules,(c'est-à-dire qui sont enflés). Rabbi 'Hanina ben Antigoss dit : [Meroa'hachekeh ne fait pas référence aux testicules ; il s'agit plutôt de]toute personne dont l'apparence [marav] est[particulièrement]sombre [hachoukhin].



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions